



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Mélanie BALS ON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : FINANCES

Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées...) vendus au Pôle Culturel de la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient compléter/amender la grille tarifaire mise en place depuis l'ouverture de la Cité, en prenant en compte les évolutions des offres commerciales mises en place par le Pôle Culturel seul ou avec les partenaires privés de la Cité et des publics /demandes spécifiques.

1/ Rappel des Modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville s'est dotée d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi fin de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs.

2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires pour les billets VILLE.

A/ Tarif pour des mini stages d'été (stage 6/8 ANS et stage 9/11 ANS)

Lors de 3 demi-journées de stage, les enfants auront l'occasion de cuisiner et de découvrir en jouant et en créant les notions d'équilibre alimentaire et d'autres cultures culinaires. Ces stages seront animés par les équipes du Pôle Culturel.

Tarif : 15 euros par stage.

B/ Tarif réduit pendant la période de changement de l'exposition temporaire :

L'exposition PATISSERIE s'arrêtera après les vacances de TOUSSAINT et sera remplacée par l'exposition RESTAURANT au moment des congés de décembre.

Pendant cette période de montage et de démontage, le prix des expositions permanentes sera fixé à 6,5 euros au lieu de 9 euros, prix de base adulte.

3/ Détail des nouveaux éléments tarifaires pour les billets couplés.

A/ Tarif pour le billet Expérience Premium JOURNÉE

Lors d'une journée complète, les visiteurs pourront vivre une Expérience Premium à la Cité qui comprend des visites culturelles, des dégustations et un déjeuner au restaurant gastronomique de la Cité. La journée se déroulera de la façon suivante :

- 10H : Visite guidée de l'exposition A Table + dégustation de bouchées dans les boutiques du Village
- 11H30/12h00 : Dégustation de 4 vins d'appellation Villages de Bourgogne
- 12H15/12H45 : Déjeuner à la Table des Climats Menu Passetemps + 2 verres de 10cl en accord mets-vins d'appellation Village sur les vins français + eaux et café
- Après-midi : visite en autonomie des chapelles et du 1204.

Tarif : 99€ par personne.

B/ Tarif pour le billet Expérience Premium SOIRÉE

Pendant une soirée, les visiteurs pourront vivre une Expérience Premium à la Cité qui comprend une visite guidée gourmande de l'exposition « A Table », des dégustations et

un dîner au restaurant gastronomique de la Cité. La soirée se déroulera de la façon suivante :

- 17H 30: Visite guidée de l'exposition A Table + dégustation de bouchées dans les boutiques du Village
- 19H : Dégustation 4 vins 1ers Crus de Bourgogne en Cave des Grands Crus
- 20H : Dîner à la Table des Climats Menu Chapitre + 4 verres de 10cl en accord mets-vins d'appellation Village sur les vins français + eaux & café

Tarif : 159€ par personne (les visites gourmandes qui sont habituellement facturées à 9 € seront facturées à 7€ dans ce package).

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** de ces nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées.

- **d'autoriser**, Monsieur Le Maire, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN